



SALAIRES 2016:
Rien à se mettre sous la dent !

En préambule de cette réunion qui s'est tenue fin avril, le Président de la Chambre Patronale nous a rappelé qu'en 2012, 2013 et 2014, les négociations salariales s'étaient soldées par des accords que notre Organisation Syndicale n'avait pas validés puisqu'aucune formule de calcul n'existait pour les salaires conventionnels sans compter l'existence d'une « RAG » (Rémunération Annuelle Garantie) qui intégrait des primes pour obtenir des valeurs au ras des pâquerettes. L'année 2015 quant à elle, à défaut d'accord, a fait l'objet d'une simple recommandation patronale qui a, une fois de plus, pénalisé les salariés dans une branche où ces derniers sont pourtant payés à « coups de fronde ».

Après un tour de table où chaque Organisation Syndicale a exposé ses revendications, Force-Ouvrière a revendiqué :

-  1,6% d'augmentation générale sur la totalité de la grille
-  La mise en place d'une formule de calcul afin d'éviter tout écrasement de la structure salariale
-  L'augmentation de l'ancienneté

Considérant une inflation quasi nulle et des augmentations sur les salaires réels pratiquées dans les entreprises qui oscillent entre... «0 et 0,5%», le patronat, dans sa première proposition, s'est contenté de nous octroyer « généreusement » entre 0,4 et...0,5%, ce qui ne correspond même pas à l'évolution du SMIC (0,6%).

Il aura tout de même fallu trois suspensions de séance pour que la Chambre Patronale, dans un élan de «générosité» qui est la sienne, nous fasse une ultime proposition en « accordant » des augmentations qui se situent entre... 0,5 et 0,6% de même qu'une augmentation de la prime d'ancienneté de 0,6%. Propositions bien insuffisantes à nos yeux, puisqu'on constate à la lecture de la grille salariale que vous trouverez au dos de cette circulaire, que les trois premiers coefficients bénéficient d'une augmentation de...0% et que les augmentations sur les coefficients suivants vont de...0,09% à...0,44% avec des écarts en moyenne de...5 euros.

Devant de telles propositions qui frisent l'indécence, FO a fait savoir aux responsables patronaux qu'elle ne validerait pas l'accord salaires 2016. Souhaitons qu'il en soit de même pour les autres Organisations Syndicales mais ça, c'est une autre histoire.



UMV Avril 2016 SMIC 1466,62€				
Augmentation de 0,6% le 1^{er} janvier 2016				
K	Appoint Garantis	% par rapport 2014	Augmentation en valeur par rapport 2014	% par rap.K <
100	1466,62	1,47	21,24	
105	1466,62	1,47	21,24	0,00%
115	1466,62	1,47	21,24	0,00%
125	1468,00	1,31	19,00	0,09%
135	1474,50	1,27	18,50	0,44%
145	1481,00	1,23	18,00	0,44%
155	1487,50	1,19	17,50	0,44%
165	1494,00	1,15	17,00	0,44%
175	1500,00	1,11	16,50	0,44%
190	1525,00	1,13	17,00	1,63%
205	1594,00	1,17	18,50	4,52%
215	1640,00	1,20	19,50	2,89%
230	1709,00	1,24	21,00	4,21%
250	1801,00	1,29	23,00	5,38%
265	1870,00	1,33	24,50	3,83%
295	2010,00	1,31	26,00	7,49%
315	2 188,00	1,02	22,00	8,86%
330	2 321,50	0,83	19,00	6,10%
345	2 455,00	0,66	16,00	5,75%
380	2950,00	2,43	70,00	20,16%
440	3340,00	1,21	40,00	13,22%
550	4375,00	1,27	55,00	30,99%
660	5400,00	1,32	70 ,00	23,45%

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE FORCE OUVRIERE

ATOME - CAOUTCHOUC - CHIMIE - CUIRS & PEAUX - PÉTROLE - PLASTIQUES - TEXTILE - VERRE

60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 - ☎: 01 45 80 14 90 - ☎: 01 45 80 08 03

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>